

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 18 novembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 12 novembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 27

Étaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Sylvain DUBOIS, pouvoir à Catherine LECOMTE, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désignée secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-11-10
FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPV

Rapporteur : Françoise NIVESSE

La Commune de Crépy-en-Valois organise tous les deux ans le festival « Des Livres & Vous » en association avec des partenaires afin de promouvoir la lecture et la littérature auprès de tous publics, en proposant des rencontres avec des auteurs.

Cet événement s'inscrit dans une dynamique de valorisation culturelle du territoire, via l'organisation notamment d'ateliers avec des auteurs dans certains établissements scolaires primaires de la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV).

Par le biais d'une convention, la CCPV s'engage à participer au festival « Des Livres & Vous » 2025 en versant une contribution financière d'un montant de 3.000 € à la Commune de Crépy-en-Valois. Cette contribution est destinée à couvrir une partie des frais d'organisation de ces rencontres entre auteurs et élèves.

La Commune de Crépy-en-Valois prend en charge :

- la programmation des rencontres littéraires et la coordination avec les établissements scolaires concernés,
- la gestion de la logistique des rencontres, incluant les déplacements, les repas, l'hébergement et plus généralement l'organisation administrative des rencontres,
- la rémunération des intervenants et le règlement des charges afférentes,
- la promotion de l'événement,
- la réalisation d'un bilan de ces rencontres.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune de Crépy-en-Valois et la Communauté de communes du Pays de Valois pour l'édition 2025 du festival « Des Livres & Vous », annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 18 novembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 21 NOV. 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241118-DEL2024-11-10-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024